

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2019 à 18h00**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Approbation du procès-verbal du /11/2019 Présents : 17 Pouvoirs : 6 Votants : 23	Com 01 à la Délibération n° 2 Présents : 18 Pouvoirs : 6 Votants : 24	Délibérations 3 à la fin de la séance Présents : 19 Pouvoirs : 6 Votants : 25
--	---	---

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,

Présents : MM. Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM. Noël CHEYNET, Vincent VALADOUX, Gery PALCZYNSKI, Mme Nicole LUDIER, MM. Antoine SAMOU, Jean-François CREVAT (arrivée à 18h12), Mme Dominique VIAL, M. Jacques BERGERET, Mme Bénédicte GAULARD, MM. Laurent MALLET, Pierre GUICHARD, Mme Mireille ROGER, MM. Olivier EYRAUD (arrivée à 18h55), Marcel BABAD, Mme Nathalie NEEL, M. Jean-Luc MASSON

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Jean-Jacques DUMONT	donne pouvoir à	Jacques BERGERET
Marie-Jacqueline LISBERNEY	donne pouvoir à	Nathalie NEEL
Sylvain CLAME	donne pouvoir à	Michel DESPRAT
Nathalie BARDE	donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Marie-Claude BENNIER	donne pouvoir à	Jean-Luc MASSON
Pascal CATHAUD	donne pouvoir à	Nicole LUDIER

Absentes excusées : Nathalie CARON, Sylvie NOYERIE,

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET

Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2019

Communications

- COM 01 - Application de l'article I.2122-22 DU CGCT
- COM02 - Avenant à la convention de mise à disposition des locaux scolaires au profit de l'Espace Talançonnais
- COM 03- Signature de conventions d'utilisation des locaux municipaux par des associations pour l'année 2019-2020

Délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Signature d'une convention d'occupation de locaux municipaux avec l'ADMR :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 24 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; APPROUVE** les termes de la convention d'occupation avec l'ADMR pour le 112 chemin de Veissieux le Haut ; **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

URBANISME ET TRAVAUX

2. **Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 7 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; MET** le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des Personnes Publiques Associées consultées, à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, du 20 janvier 2020 au 20 février 2020 inclus, selon les modalités définies dans le cadre de la présente délibération ; **PORTE A CONNAISSANCE** du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition en mairie, sur le site internet de la commune et dans un journal diffusé dans le département

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2019 à 18h00**

3. **Autorisation du dépôt d'un permis de construire pour la mise en accessibilité de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 23, CONTRE : 1, ABSTENTIONS : 1 (MAJORITE des suffrages exprimés) ; VALIDE** le projet de mise aux normes de la MJC ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et tout acte s'y rapportant

FINANCES

4. **Appel à projet PEDT : répartition des subventions :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 23, CONTRE : 3, ABSTENTIONS : 0 (MAJORITE des suffrages exprimés) ; VALIDE** les montants proposés au titre de l'appel à projet PEDT 2019 ; **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget 2019 de la commune, au chapitre 65 dûment approvisionné.
5. **Produit des services : don des recettes issues de la vente des repas lors des soirées festives au Galet aux Restos du Cœur :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 25 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; VALIDE** le don à l'association des Restaurants du Cœur, d'un montant de 177,80 € € 8, correspondant aux bénéfices des ventes de repas de l'année 2019 au Galet ; **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au budget 2019 de la commune, et précisés dans une décision modificative
6. **Décision modificative n°3 :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 25 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; VALIDE** la décision modificative n°3 du budget principal de la commune pour un montant supplémentaire de 0 € ; **DIT** que la section de d'investissement s'équilibre à 2 844 661,22 € et la section de fonctionnement à 4 776 481,03 €.
7. **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 18, CONTRE : 6, ABSTENTIONS : 1 (MAJORITE des suffrages exprimés) ; AUTORISE** le paiement de dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice précédent à compter du 1er janvier 2020 et suivant les opérations détaillées dans la délibération.
8. **Avance de subventions 2020 pour deux associations :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 24, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 1 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; ACCEPTE** le versement d'acomptes sur subvention aux 2 associations dans les termes rappelés dans la délibération
9. **Renouvellement de la convention pour la capture et le transport d'animaux avec la SPA :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 25 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; ACCEPTE** les termes de la convention avec l'option transport ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer celle-ci et tous les documents qui s'y rapportent

QUESTIONS DIVERSES

10. **Motion d'opposition à la réorganisation des services de la DGFIP (projet dit « de géographie revisitée ») :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, dont le résultat est le suivant : **POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 2 (UNANIMITE des suffrages exprimés) ; DEMANDE** expressément le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2019 à 18h00**

11. Bilan sur l'activité des syndicats intercommunaux

- Fin du SMICTOM le 31 décembre 2019, repris dans les compétences de la Communauté de Communes
- Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique ne sera pas dissous au 31 décembre 2019.
- Le Syndicat d'eau Potable Bresse Dombes Saône, connaît l'adhésion d'un nouveau syndicat au 1er janvier 2020 qui le fera passer de 56 à 67 communes
- Permis de construire du centre commercial Leclerc : le Maire de Genay a annulé le permis faute d'autorisation nationale pour une ouverture de centre commercial sur cette zone.
- Zone de Port Masson, extension du périmètre de protection en avancement sous le contrôle des ARS de l'Ain et du Rhône.

INFORMATIONS DIVERSES

Séance levée à 20 :15

Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),
pour être affiché le 18 décembre 2019 à la porte de la Mairie

